

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 MAI 2019**

**Présents** : MARCUS Martine, HAZARD Jean, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy

**Absentes excusées** : MUHLENHOVER Danièle, DUMENY Catherine

**Secrétaire de séance** : HAZARD Guy

Convocation : 7/05/2019

Affichage : 21/05/2019

**N° 23-2019 : Aménagement de l'usoir devant la mairie**

Le Conseil Municipal, considérant que pour permettre un accès plus aisé aux riverains, il convient d'aménager l'usoir devant la mairie par la création d'un chemin et de places de stationnement le long de la route.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie les travaux à l'entreprise ITP pour un montant HT de 3 678 euros.

**N° 24-2019 : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune**

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des commune forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DECIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### **N° 25-2019 : Engagement procédure sur loyers à recouvrer**

Madame le Maire relate à l'assemblée les différents problèmes rencontrés pour l'encaissement des loyers des logements communaux. Les baux relatifs à ces logements contiennent une clause résolutoire prévoyant la résiliation du contrat de bail en cas de défaut de paiement.

La procédure vise dans un premier temps à adresser un commandement de payer par acte d'huissier puis assignation au tribunal si nécessaire pour obtenir un jugement et expulsion en dernier recours.

Cette procédure peut être suspendue à tout moment si le locataire s'affranchit du paiement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'engager la procédure à l'encontre de tout locataire en cas d'impayés
- Habilité le maire à missionner et à choisir un huissier pour recouvrer les sommes dues
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette procédure.

### **N° 26-2019 : Réfection toiture logement Senonville**

Le Conseil Municipal, prenant acte de la vétusté de la toiture du logement communal de Senonville, DECIDE d'entreprendre les travaux de réfection nécessaires.

L'entreprise PALAZZO n'a pas remis d'offre

Offres reçues :

- Entreprise ZUNINO –LOMBARD pour un montant HT de 10 896.60 € (pour un pan de toiture)
- Entreprise HIPOLITE pour un montant HT de 14 013.49 € (pour la toiture complète)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie les travaux de réfection de la toiture du logement communal de Senonville à l'entreprise HIPOLITE pour un montant HT de 14 013.49 euros.

### **N° 27-2019 « Ma Mutuelle de Village »**

Mme le Maire présente à l'assemblée « Ma Mutuelle de Village » qui est un dispositif d'accès à une complémentaire santé . La commune joue un rôle d'initiateur dans la mise en place de la mutuelle . L'offre de complémentaire santé proposé est un « contrat groupe de proximité facultatif à adhésion individuelle » Cette offre repose sur l'idée de se regrouper afin d'obtenir de meilleurs tarifs pour une complémentaire santé. ALMUTRA est la mutuelle référente « Ma Mutuelle de Village » sur le Grand Est.

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour et une abstention donne son accord de principe pour mettre en place « Ma Mutuelle de Village » au sein de la commune à destination des administrés.

### **Entretien monument du « Lion » et nettoyage du monument aux morts de Senonville**

Mme le Maire présente deux devis :

- Entretien annuel du monument du « Lion » et des 2 autres stèles ainsi que des petites réparations pour 2019
- Nettoyage du monument aux morts de Senonville

Le Conseil Municipal souhaite des informations sur les aides possibles à ces travaux avant de s'engager.